

# Admission-Postbac pour l'INALCO

L'INALCO participe à la procédure Admission-Postbac pour toutes ses licences. Cette procédure s'adresse aux futurs bacheliers 2010 uniquement. Pour trouver nos formations, veuillez effectuer la recherche suivante :

Admission Post Bac

## Recherche de formations

**Formation**

Par type de formation:

Par type d'établissement:

Par mention:

**Lieu**

Par région:

Par académie:

Par département:

Par ville:

Trier les résultats:

© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les formations de l'INALCO sont proposées aux pages 3, 4, 5 et 6. Les brochures détaillées sont disponibles dans le Livret des Etudes Orientales - LEO : [www.inalco.fr/leo](http://www.inalco.fr/leo)

## Doubles cursus et cursus parallèles

Le processus Admission Postbac nécessite de faire plusieurs vœux mais ne permet d'en valider qu'un seul. Cela nécessite quelques précisions pour les candidats souhaitant suivre deux cursus simultanément en 2010/2011.

### • Doubles cursus

Si vous souhaitez faire deux cursus de langue simultanément à l'INALCO, vous devez inscrire les deux vœux sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

Le logiciel Admission Postbac validera un seul vœu (une des deux langues). Veuillez donc à déterminer l'ordre de vos vœux en fonction de vos priorités.

► Lors de la finalisation de votre inscription à l'INALCO, après avoir reçu les résultats du baccalauréat, vous ajouterez la seconde langue.

*NB. Les capacités d'accueil sont limitées en japonais.*

### • Cursus parallèles

Si vous souhaitez faire parallèlement à l'INALCO un cursus dans un autre établissement, vous devez inscrire les deux vœux sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

Le logiciel Admission Postbac validera un seul vœu. Veuillez donc à déterminer l'ordre de vos vœux en mettant en priorité les cursus des autres établissements.

► En effet, les bacheliers 2010 ayant un cursus parallèle pourront s'inscrire directement à l'INALCO en juillet 2010 sans que le vœu INALCO n'ait été nécessairement validé sur la procédure Admission-Postbac.

*NB. Les capacités d'accueil sont limitées en japonais.*

## Admission-Postbac pour le japonais

Les capacités d'accueil sont limitées en japonais, du fait du nombre important de demandes.

► Pour les futurs bacheliers 2010, il est impératif de faire un vœu sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), et d'envoyer parallèlement un dossier de candidature à l'INALCO (procédure indiquée sur Admission-Postbac).

### • Dossier de candidature en japonais des futurs bacheliers 2010

Merci de nous faire parvenir jusque fin mars 2010 les documents suivants :

- impression de votre vœu Admission-Postbac
- copies des relevés de notes de première et de terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre)
- lettre de motivation manuscrite, comprenant également vos coordonnées

A envoyer à :

Guichet Unique de l'INALCO - Bureau 006  
Procédure APB japonais  
2, rue de Lille  
75343 Paris cedex 07

## Diplômes d'initiation

La procédure Admission-Postbac permet de postuler à des cursus nationaux de Licence.

### • Cas particuliers : Arabe, Chinois, Hébreu, Russe

Les licences LLCE spécialités **Arabe littéral**, **Chinois**, **Hébreu moderne et Russe** sont accessibles en première année aux étudiants ayant déjà une connaissance de la langue (un bon niveau de LV1 ou LV2 est conseillé).

► Pour les grands débutants et ceux qui souhaitent se remettre à niveau, un diplôme d'établissement (diplôme d'initiation) permet en une année d'acquérir les compétences nécessaires à une entrée en licence (niveau LV1 / LV2 de fin d'études secondaires).

► Si vous souhaitez vous inscrire à un diplôme d'initiation et que c'est votre vœu principal (*voir : doubles cursus et cursus parallèles*), vous devez faire un vœu en licence de langue concernée.

► Lors de la procédure d'Orientation active sur Admission-Postbac, vous pourrez spécifier votre choix d'intégrer un cursus initiation dans la partie « projet professionnel du candidat ». Ce choix sera pris en compte pour l'inscription administrative, qui sera finalisée après l'obtention de votre baccalauréat.

---

*Si vous ne trouvez pas la formation souhaitée, ou pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à [inscriptions.bacheliers@inalco.fr](mailto:inscriptions.bacheliers@inalco.fr)*